

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 2 décembre 2014 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Madame Sylvie Laurain, Messieurs Michel Morin et Ghislain Provost.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale.

1. Ouverture : **20 h 00**
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2014
4. Dépôt des comptes mensuels
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Paiement à Suzane Ouellette pour l'achat de livres de bibliothèque : 182.25\$
 - b) Paiement à Forme Atout pour les cours de zumba et abdo-fessiers : 574.76\$
 - c) Paiement à Librairie Moderne pour l'achat de livres de bibliothèque : 383.62\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Adoption du Rapport annuel de l'an 4 du Schéma de Sécurité Incendie
 - b) Adoption des conditions de renouvellement de l'entente de service pour le TPI
 - c) Opposition à la hausse des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers
 - d) Autorisation d'une dépense pour l'achat d'un réfrigérateur pour le service incendies : 500.00\$
 - d) Paiement à Aréo-Feu pour achat d'une caméra thermique pour le service incendies : 7 668.83\$
 - e) Paiement à la Régie intermunicipale Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide (TPI) : 444.00\$
 - f) Paiement à Article promotionnel Daniel Dupuis pour tuques du service incendies : 165.56\$
 - g) Paiement à Association des pompiers volontaires pour frais de messagerie 911 : 1 080.00\$
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Paiement aux membres pour frais de déplacement à 3 réunions du CCU : 220.00\$
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Adoption du règlement 462 pour les travaux de nettoyage de la branche 44 de la Rivière du Sud
 - b) Adoption du règlement 463 pour les travaux correctifs de la branche 50 de la Rivière du Sud
 - c) Autorisation d'une dépense pour cordes et fanions pour le stationnement municipal : 110.00\$
 - d) Paiement à Luc Paradis pour frais de déplacement Salon Horticulture de Montréal : 195.56\$
 - e) Paiement à L'Homme & Fils pour achat d'eau et diluant à peinture pour le garage : 41.46\$
 - f) Paiement à Compo Haut-Richelieu pour bac vert 360 litres : 105.78\$
 - g) Paiement à Claude et François Phénix pour l'installation de la borne électrique : 606.79\$
 - h) Paiement à Municipalité Henryville pour assainissement des eaux 3^{ième} trimestre : 5 250.80\$
 - i) Paiement à Garage Yves St-Laurent pour la réparation du camion de voirie : 96.90\$
 - j) Paiement à Charles Krans pour l'entente cellulaire 2014 : 95.00\$
 - k) Paiement à MacTrap pour la capture de castors : 1 092.26\$
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Rappel de la tenue de la réunion portant sur le budget 2015, le 9 décembre 2014 à 20h00
 - b) Adoption et avis public du calendrier des séances ordinaires pour 2015
 - c) Autorisation d'une dépense pour remplacer 2 portes du Centre communautaire : 1 940.00\$
 - d) Vente de la laveuse à linge de la caserne : 305.00\$
 - e) Appui à la municipalité de Clarenceville pour une école anglaise
 - f) Paiement à Papeterie Cowansville pour achat de papeterie pour le bureau : 32.31\$
 - g) Paiement à Manon Donais pour allocation annuelle de frais de déplacement: 125.00\$
10. **VARIA**
11. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
12. **COURRIER**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 30**

1. OUVERTURE À 20H00

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-12-339 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2014-12-340 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014. ADOPTÉE.

4. DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles

Salaire des élus	Décembre 2014	2 512.99\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Novembre 2014	7 888.33\$
Salaire des pompiers	Octobre 2014	1 901.14\$
Salaire des pompiers	Novembre 2014	1 692.07\$
C1400384	Laboratoires d'analyse SM, analyses d'eau d'octobre 2014	124.76\$
C1400385	L'Homme & fils inc., frais de poste de novembre 2014	399.43\$
C1400386	Financière Manuvie, assurance collective de novembre 2014	1 289.20\$
C1400387	Gestim inc., service d'inspection de novembre 2014	3 697.03\$
C1400388	Pétroles Dupont inc., huile à chauffage pour la caserne	298.16\$
C1400389	Alain Hétu, entente frais cellulaire de novembre et décembre 2014	130.00\$
L1400094	Télébec, téléphone du garage et Pavillon des loisirs	208.72\$
L1400095	Hydro-Québec, électricité des lumières de rues	642.87\$
L1400096	Receveur Général du Canada, DAS d'octobre 2014	1 618.40\$
L1400097	Ministre du Revenu du Québec, DAS d'octobre 2014	3 950.30\$
L1400098	MRC du Haut-Richelieu, mise à jour des unités de collecte	153.53\$
L1400099	MRC du Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles – Décembre 2014	4 573.38\$
L1400100	Hydro-Québec, électricité du Centre communautaire	1 374.74\$
L1400101	Hydro-Québec, électricité du garage et Pavillon des loisirs	436.48\$
Pour un total de :		32 891.53\$

Dépenses par résolution

C1400383	Municipalité d'Henryville, Travaux USEP (2014-11-320)	159 895.27\$
C1400390	B. Fréreau et Fils inc., déneigement des routes vers. 1/3 (2014-10-288)	13 507.88\$
C1400391	Taillage Haut-Richelieu, essouchage de 12 souches (2014-11-319)	1 034.78\$
C1400392	Services sanitaires G. Campbell, vidange 6 fosses septiques (2014-11-321)	1 103.42\$
C1400393	Atelier Mobile M.C. enr., réparation essieu tracteur CASE (2014-11-318)	903.04\$
C1400394	Pierre Vendette, paiement final spectacle de Noël (2014-10-271)	500.00\$
C1400395	Martin Thibert, frais de repas du congrès FQM (2014-06-190)	374.57\$
Pour un total de :		177 318.96\$

C) OPPOSITION À LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement parut dans la Gazette officielle du Québec en date du 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement prévoit des augmentations drastiques des programmes de formations de Pompier I, Pompier II, activité de formation opérateur de véhicule d'élévation et d'autopompe, pour n'en citer que quelques-uns;

CONSIDÉRANT QU'il est faux de prétendre qu'il n'y aura aucun impact sur les citoyens et sur les entreprises, en particulier sur les PME;

EN CONSÉQUENCE :

2014-12-346 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien s'oppose rigoureusement à l'augmentation des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien transmette la présente résolution à la MRC du Haut-Richelieu ainsi qu'à chacune des municipalités faisant partie de la MRC. **ADOPTÉE**

D) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LE SERVICE DES INCENDIES

2014-12-347 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 500.00\$ soit autorisée pour l'achat d'un réfrigérateur pour le service des incendies. **ADOPTÉE.**

E) PAIEMENT À ARÉO-FEU

2014-12-348 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 7 668.83\$ soit émis à l'ordre de *Aréo-Feu* pour l'achat d'une caméra thermique pour le service des incendies. **ADOPTÉE.**

#C1400399	Aréo-Feu	7 668.83\$
-----------	----------	------------

F) PAIEMENT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE MSG-SBI

2014-12-349 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 444.00\$ soit émis à l'ordre de *Régie intermunicipale d'incendie Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide* pour les services du technicien en prévention incendie du 21 sept au 18 octobre 2014. **ADOPTÉE.**

#C1400400	Régie intermunicipale incendie MSG-SBI	444.00\$
-----------	--	----------

G) PAIEMENT À ARTICLE PROMOTIONNEL DANIEL DUPUIS

2014-12-350 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 165.56\$ soit émis à l'ordre de *Article promotionnel Daniel Dupuis* pour l'achat de tuques pour le service des incendies. **ADOPTÉE.**

#C1400401	Article promotionnel Daniel Dupuis	165.56\$
-----------	------------------------------------	----------

H) PAIEMENT À L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE SAINT-SÉBASTIEN

2013-12-351 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 1 080.00\$ soit émis à l'ordre de *l'Association des Pompiers Volontaires* pour le transfert des frais de messagerie 9-1-1 (2014). **ADOPTÉE.**

#C1300402	Association des Pompiers Volontaires	1 080.00\$
-----------	--------------------------------------	------------

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU CCU

2013-12-352 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que 4 chèques totalisant un montant de 220.00\$ soit émis pour des frais de déplacements des membres du CCU. **ADOPTÉE.**

#C1300403	Joseph Schwabl (3 réunions)	60.00\$
#C1300404	Réjean Santerre (2 réunions)	40.00\$
#C1300405	Evelyne Boulenaz (3 réunions)	60.00\$
#C1300406	Francis Lamarre (3 réunions)	60.00\$

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 462 CONCERNANT LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 44 DE LA RIVIÈRE DU SUD.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

RÈGLEMENT 462

CONCERNANT LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 44 DE LA RIVIÈRE DU SUD

CONSIDÉRANT QUE le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour l'entretien de la branche 44 de la Rivière du Sud à savoir;

Facture CRF1400460, Branche 44 de la Rivière du Sud, au montant de 41 614.92\$.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cet effet à la séance ordinaire du 4 novembre 2014, par le conseiller Monsieur Michel Bonneville;

EN CONSÉQUENCE :

2014-12-353 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Que le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien impose une taxe, selon les hectares versants, tels que le suggère le tableau de répartition de la MRC du Haut-Richelieu, à savoir :

Branche 44 de la Rivière du Sud

Noms	Matricule	Hectares	Total
Ferme Maurice Lamarre enr.	3100-46-9647	28.913	6 316.01\$
HANDSCHIN, Mark	3101-40-7517	24.432	5 337.10\$
Ferme Lamarre & fils enr.	3101-82-0600	12.284	2 683.42\$
BOGEMANS, André	3101-43-4773	51.336	11 214.28\$
Groupe Passeporc S.E.N.C.	3101-85-8229	5.128	1 120.28\$
Ferme Berjo inc.	3102-40-2580	32.246	7 044.04\$
BOGEMANS, André	3102-05-1647	5.187	1 133.13\$
ST-AMAND, Madeleine	3102-85-7763	8.558	1 869.49\$
DESROCHES, Robert	3200-37-1161	0.556	123.55\$
VASSEUR, Jean	3201-30-2004	0.196	42.86\$
PAYETTE, Gilles	3202-35-2731	0.021	4.59\$
RAAYMAKERS, Théo	3201-32-0283	0.186	40.59\$
LYNCH, Simon	3201-26-9475	0.249	54.39\$
ARCHAMBAULT, Pierre	3200-25-8075	0.261	57.09\$
CADIEUX, Serge	3201-28-9380	0.201	43.83\$
CADIEUX, Jonathan	3202-20-9813	0.273	59.58\$
GOSSELIN, Diane	3202-23-8888	0.500	109.23\$
DAVIGNON, Frédéric	3202-26-8426	0.266	58.11\$
Ferme Lamarre & fils inc.	3300-17-8316	7.374	1 610.84\$
SANTERRE, Lucille	3301-11-7807	2.885	630.23\$
Ferme Lyne Morin inc.	3301-14-7304	4.672	1 020.59\$
Ferme Éric Sépul inc.	3301-17-6890	4.769	1 041.79\$
TOTAL :			41 615.03\$

ARTICLE 2

Ces comptes seront payables dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte. Le taux d'intérêts pour tout retard de paiement sera de 8%.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

SIGNÉ :

Martin Thibert
Maire

Manon Donais
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion le 4 novembre 2014
Adopté le 2 décembre 2014
Avis public affiché le 4 décembre 2014

B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 463 CONCERNANT LES TRAVAUX CORRECTIFS DE LA BRANCHE 50 DE LA RIVIÈRE DU SUD.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

RÈGLEMENT 463

CONCERNANT LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX CORRECTIFS DE LA BRANCHE 50 DE LA RIVIÈRE DU SUD

CONSIDÉRANT QUE le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour l'entretien de la branche 50 de la Rivière du Sud à savoir;

Facture CRF1400496, Branche 50 de la Rivière du Sud, au montant de 1 984.62\$.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cet effet à la séance ordinaire du 4 novembre 2014, par le conseiller Monsieur Michel Bonneville;

EN CONSÉQUENCE :

2014-12-354 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Que le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien impose une taxe, selon les hectares versants, tels que le suggère le tableau de répartition de la MRC du Haut-Richelieu, à savoir :

Branche 50 de la Rivière du Sud

Noms	Matricule	Hectares	Total
Élevages J. Bertrand inc.	3100-51-6070	33.3260	334.86\$
LECOMTE, Michel	3299-72-8826	55.3090	555.73\$
LANCTOT, Stéphane	3200-40-0369	0.5290	5.32\$
FOUARGE, Émile	3300-12-9163	67.2110	675.33\$
Ferme G.R. Poulin inc.	3399-32-7928	38.3640	385.48\$
Ferme G.R. Poulin inc.	3399-79-2758	0.1500	1.51\$
Ferme Margelin (1987) enr.	3399-81-4480	2.6260	26.39\$
TOTAL :			1 984.62\$

ARTICLE 2

Ces comptes seront payables dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte. Le taux d'intérêts pour tout retard de paiement sera de 8%.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

J) PAIEMENT À CHARLES KRANS

2014-12-362 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 95.00\$ soit émis à l'ordre de *Charles Krans* pour l'entente cellulaire 2014. **ADOPTÉE.**

#C1400412 Charles Krans 95.00\$

K) PAIEMENT À MACTRAP

2014-12-363 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 1 092.26\$ soit émis à l'ordre de *MacTrap* pour la capture de castor. **ADOPTÉE.**

#C1400413 MacTrap 1 092.26\$

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) RAPPEL DE LA TENUE DE LA RÉUNION PORTANT SUR LE BUDGET 2015

Un rappel à l'effet que la séance spéciale du conseil municipal, portant exclusivement sur l'adoption du budget 2015, aura lieu mardi le 9 décembre 2014, à 20h00, à la salle du conseil située au 176, rue Dussault.

B) ADOPTION ET AVIS PUBLIC DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

2014-12-364 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le calendrier ci-après décrit, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 20h00.

13 janvier	3 février
3 mars	7 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	4 août
1er septembre	6 octobre
3 novembre	1er décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité. **ADOPTÉE.**

C) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR REMPLACER 2 PORTES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

2014-12-365 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 1 940.00\$ soit autorisée pour le remplacement des 2 portes du centre communautaire. **ADOPTÉE.**

D) VENTE DE LA LAVEUSE À LINGE DE LA CASERNE

Suite à la réception de 3 soumissions pour la vente de la laveuse de la caserne, la vente a été accordée à M. Serge Cadieux, au montant de 305.00\$.

E) APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE POUR UNE ÉCOLE ANGLAISE
CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la région sud du Haut-Richelieu souhaitent offrir à leur population des services de proximité élémentaires à la vitalité de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire anglophone la plus proche est à Bedford, les enfants de 6 à 12 ans doivent sacrifier jusqu'à deux heures par jour pour se transporter à l'école, ce qui diminue leur chance de réussite scolaire;

CONSIDÉRANT QUE certaines écoles primaires francophone se voient obligées d'envoyer une partie de leurs élèves vers d'autres établissements puisque plusieurs parents anglophones ont décidé d'envoyer leurs enfants dans des écoles francophones pour des questions de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Eastern Townships offre en enseignement bilingue, qu'un des atouts économiques de la région est lié à sa localisation et que plusieurs emplois requièrent la connaissance des deux langues officielles;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire, le patrimoine et la culture de souche anglo-saxonne constitue un héritage culturel important à préserver pour le bénéfice de la région;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Clarenceville et de Noyan détiennent un statut bilingue;

CONSIDÉRANT la présence d'un immeuble actuellement disponible ayant déjà servi d'école anglophone à Saint-Georges-de-Clarenceville et la possibilité de partager les frais de cet école avec d'autres usages d'intérêt pour la population;

CONSIDÉRANT la localisation centrale de cet immeuble facilitant l'accessibilité par le transport scolaire;

CONSIDÉRANT la possibilité que les services de transport de l'école anglophone à Clarenceville soient partagés avec l'école francophone Petit Clocher de Clarenceville;

CONSIDÉRANT le statut socio-économique de la population du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Clarenceville entreprend la revitalisation de son village avec l'installation d'infrastructures d'eau et d'égouts prévues pour 2016 et qu'elle s'engage à offrir tout son appui au succès d'une telle démarche;

CONSIDÉRANT QUE le retour d'un établissement scolaire anglophone dans la région viendra combler un besoin important ainsi que complémentaire aux services existants;

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités et de la communauté d'obtenir des services scolaires pour la population anglophone à proximité de leur demeure;

EN CONSÉQUENCE :

2014-12-366 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

Vu la pertinence et les conditions favorables d'un tel projet, la municipalité de Saint-Sébastien appui et recommande à la Commission Scolaire Eastern Townships de rouvrir l'école anglophone de Clarenceville pour offrir à la population de la région du Haut-Richelieu des conditions de vie améliorée et propices au développement économique et social de la région. ADOPTÉE.

F) PAIEMENT À PAPETERIE COWANSVILLE INC.

2014-12-367 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 32.31\$ soit émis à l'ordre de *Papeterie Cowansville inc.*, pour l'achat de papeterie pour le bureau. ADOPTÉE.

#C1400414

Papeterie Cowansville inc.

32.31\$

G) PAIEMENT À MANON DONAIS

2014-12-368 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 125.00\$ soit émis à l'ordre de *Manon Donais* pour l'allocation annuelle de frais de déplacement des diverses réunions. **ADOPTÉE.**

#C1400415

Manon Donais

125.00\$

10. VARIA

Rien à signaler.

11. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

12. COURRIER

La directrice générale fait mention du courrier d'information générale, entre autres :

- Copie de la résolution 5035-11-2014, de la Municipalité d'Henryville, nous informant de la fin de la facturation pour l'entraide incendie à la Municipalité de Saint-Sébastien.
- Lettre du Ministère des transports nous informant de l'accord d'une subvention maximale de 11 000.00\$ pour l'amélioration du rang de la Baie. Les travaux devront être terminés au plus tard le 13 février 2015.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20H30

2014-12-369 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h30. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière